

Association C DU VENT
Dourguélen

29380 BANNALEC

Monsieur LE MAIRE

Bannalec, le 26 Juin 2006

Objet : schéma éolien de la COCOPAQ

Monsieur le Maire,

Le 6 Juillet prochain, en conseil communautaire, vous allez prendre position sur l'adoption ou le rejet du schéma éolien. Cette décision, lourde de conséquences pour l'intercommunalité doit être prise avec toutes les précautions et toutes les réflexions s'y rapportant, tout en tenant compte du sondage d'opinions « votre avis nous intéresse », dans lequel plus de 50 % des avis exprimés sont opposés aux éoliennes :

Gigantisme des installations, 30 éoliennes sur la COCOPAQ, hauteur 120 m, 80 m de diamètre, visibles à plus de 10 km.

Distance inacceptable de 400 m des machines par rapport aux habitations, en totale contradiction avec les recommandations de la DDASS et les chartes régionales et départementales qui préconisent une distance minimale de 500 m.

*Non prise en compte des nuisances occasionnées par un tel projet :
Bruits, effet stroboscopique, perturbations hertziennes, dévaluation immobilière, dégradation du paysage et de l'environnement.*

Coût faramineux du projet (60 à 70 millions d'euros) induisant non pas une diminution du prix de l'électricité mais une augmentation au travers de la CSPE (contribution du service public de l'électricité) sur chaque facture d 'EDF.

Aucune création d'emplois locaux : les éoliennes sont fabriquées, transportées, montées, entretenues et gérées par des étrangers : allemands, néerlandais, norvégiens.

Allez-vous :

Contribuer à la dégradation de notre région, une des plus belles de France,

Permettre le mitage de notre territoire au mépris des chartes de l'éolien,

Ignorer les préconisations de l'Académie de Médecine, de ne pas implanter les éoliennes à moins de 1500 m des habitations ?

Aucune justification économique sérieuse ne peut soutenir ce projet.

La contribution de l'éolien industriel au développement durable n'est pas prouvée (voir ci après)

L'éolien n'est pas une réponse au problème de l'énergie :

La COCEF (conférence des chambres de commerce, des métiers et de l'agriculture du Finistère) considère que les énergies alternatives ne pourront fournir qu'une production marginale non adaptée à notre région.

Pour avoir une vision globale de mise en place du schéma éolien, il faudrait y associer simultanément le futur guide des recommandations, plan cadre des promoteurs vis à vis des élus, des citoyens et des riverains.

Espérant une prise en compte des tous les arguments développés par notre association, nous faisons appel à votre bon sens.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

*Philippe FATRAS
Président de l'association
C du Vent*

Destinataires :

M. QUERNEZ, président de la COCOPAQ – M.LE NOZAHIC, président de la commission aménagement du territoire.

M. Le Maire de : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars Carnoët, Guilligomac'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan sur Mer, Querrien Quimperlé, Rédéné, Riec sur Belon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven.

Copie pour information :

M. Le Pensec, Sénateur et M. Le Bris, Député.